

AVIS DE DÉSIGNATION
au conseil d'administration du
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Collège : Département régional de médecine générale (DRMG)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'un (1) **médecin omnipraticien** au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

La date de la désignation est prévue le : 24 septembre 2015

Conditions d'éligibilité

Tout médecin omnipraticien membre du DRMG et inscrit sur la liste peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes* :

- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (R LRQ, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement;
- *Pour un CISSS ou un CIUSSS, le médecin omnipraticien doit exercer sa profession, selon le cas, sur le territoire du CISSS ou du CIUSSS (art. 9 par. 1° et 10 par. 1° L.).

Modalités de mise en candidature *

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations, soit le 25 août 2015. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Date limite de mise en candidature : 25 août 2015

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et déterminera si le scrutin se fera par voie postale ou en personne.

Renseignements supplémentaires

Nom du président du processus de désignation : M. Benoît Gauthier

Courriel du président du processus de désignation : Benoit_Gauthier@ssss.gouv.qc.ca

Adresse postale du président du processus de désignation : 80, avenue Gatineau, Gatineau (Québec) J8T 4J3

Numéro de téléphone du président du processus de désignation : (819) 966-6590 poste 8949



Signature du président du processus de désignation

15/08/14

Date